

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatet, 21 juin 1873

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 4 p. (296r, 297r, 298v, 299v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatet, 21 juin 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47419>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 juin 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Rabatet](#)

Lieu de destination 16, rue du Croissant, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin informe Rabatet qu'une différence en sa défaveur subsiste entre le compte [des volumes de *Solutions sociales*] qu'il a établi et celui établi par Heutte et Cie. Godin souhaite terminer l'affaire et il fait part de ses récriminations à l'égard de Toinon et Cie : sur le prix des corrections engendrées par le désordre des caractères typographiques utilisés et sur le papier non employé. Dans le post-scriptum Godin établit le montant de ses réclamations.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Finances personnelles](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées [Heutte \(Eugène\) et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 11 Juin 73

Monsieur Rabaté,

J'ai écrit de nouveau à M. Houtte depuis notre lettre du 15 Mai, et aucun changement n'existe dans les corvées qui ont été presen-  
tées. Quant à moi je n'ai reçu en aucune façon d'autres volumes que ceux portés dans notre compte, la différence signalée existe donc réelle-  
ment.

Il faut donc en finir de cette affaire et voir comment la terminer. Quant à moi je trouve que dans

l'état j'aurais plutôt  
des reclamations à vous  
faire que quelque chose à  
vous payer.

En effet dans le compte  
que nous m'avez remis, vous  
m'avez porté la somme  
de 615 francs de corrections,  
quand ces corrections ont été  
presque généralement dues  
à l'état de désordre dans lequel  
se trouvaient les caractères  
d'imprimerie dont on s'est  
servi et que ont dû être alors  
oblige de recomposer plusieurs  
feuilles.

On m'avait dit et répété  
que cela ne me regarderait  
pas, mais on ne m'en fait  
pas moins imprimer  
les frais.

D'un autre côté' que  
j'ai été contraint à acheter le  
papier nécessaire à l'impression  
de mon livre, nous n'en compûmes  
nienmoins pour plus de 500 francs.  
Et vous ne me portez rien en  
compte pour ce qui est resté  
de ce que j'ai fourni. Il y  
aurait certainement en toute  
équité, rien que sur ces deux  
articles, à déduire plus de 300 francs.

Je néglige d'apprécier le  
reste en présence du man-  
quant de volumes constaté.

Veuillez me dire si enfin  
vous retrouvez ces volumes  
et la solation que vous  
me proposez.

Cagiez je vous prie  
monsieur mes civilités

Geoffroy

A. S. A. P. C.

ees

P. S.

A réduire sur mémmoire  
pour corrections etc. 300<sup>frs</sup>  
du à M. Berette — 198,60  
177 volumes manquant  
(d'après vous) à f<sup>rs</sup> 885,-

Ensemble pris: 1383,60  
papier restant dont  
il ne m'a pas été tenu  
compte (voir mémmoire).